



## COMITE DE PILOTAGE

### Sites Natura 2000

FR 53 000 30 « Rivière de Pénerf, marais de Suscinio » (ZSC)

FR 53 100 92 « Rivière de Pénerf » (ZPS)

28 octobre 2014

#### Présents

Bernard AUDRAN  
Michèle NADEAU  
Pierre SANTACRUZ  
Véronique KEDZIERSKI  
Xavier-Pierre BOULANGER  
Dominique OGEZ  
Frédéric PINEL  
Joël BOURRIGAUD  
ACAM Jean-Luc VEILLE  
Gilles PAILLAT  
Hugues Casabonnet  
Nathalie MORVAN  
Marie-Annick MAUSS  
Brigitte VADIER METRA  
Patrick CLAUDEL  
Bernard LEBEAUPIN  
Patrice LE PENHUIZIC  
Philippe LE GAL  
Charlotte BADOUEL  
Frédéric NICOLAZO  
Stéphane BASCK  
Lucas FOURTEAU  
Roger MAHEO  
Nicolas KEDZIERSKI  
Dominique LEFEBVRE  
Maëlle VIDELOT  
Jacques NEVE

Maire d'Ambon, Président du COPIL  
Maire de Surzur  
Adjoint à l'environnement, Mairie de Sarzeau  
Adjointe à l'environnement, Mairie de Damgan  
Vice-Président à l'environnement, Vannes Agglo  
Service Environnement, Vannes Agglo  
Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuys  
Communauté de Communes Arc Sud Bretagne  
DDTM 56 / DML 56  
DREAL Bretagne  
Agence des Aires Marines Protégées, antenne Atlantique  
DDTM 56/ SENB  
Direction départementale de la cohésion sociale du Morbihan  
Comité Départemental du Tourisme du Morbihan  
Union des Associations de Navigateurs du Morbihan  
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Morbihan  
Chambre d'Agriculture du Morbihan  
Comité Régional Conchylicole Bretagne Sud  
Comité Régional Conchylicole Bretagne Sud  
Comité Régional Conchylicole Bretagne Sud  
Fédération des Chasseurs du Morbihan  
Comité Départemental des Pêches et des Elevages Marins 56  
Comité Scientifique RAMSAR Golfe du Morbihan  
AEPNRD  
Association Sémaphore  
Association Sémaphore  
Eau & Rivières de Bretagne

Thomas COSSON  
Jonathan POTHIER  
Kim VAN ARKEL

Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan  
Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan  
Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

### Absents excusés

Jean-Marc GALLAND  
Hélène GINGUENE  
Didier OLIVRY  
Nathalie COCHENNEC-LAUREAU  
Henri GIRARD

Secrétaire Général de la Préfecture du Morbihan  
COMRTNO  
Conservatoire du Littoral - Délégation Bretagne  
IFREMER LER/MPL  
FAPEGM

---

## Introduction

**M. AUDRAN** ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et leur souhaitant la bienvenue sur la commune d'Ambon. M. Audran retrace brièvement l'histoire du SIAGM ainsi que la démarche ayant conduit à la création récente du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. Il rappelle, qu'à ce titre, la mise en œuvre du réseau Natura 2000 sur le territoire, est intégrée à l'orientation « Préserver, sauvegarder et améliorer la biodiversité » de la Charte du PNR (ndr : article 6.1.1)

Parole donnée à M. Jean-Luc Veille, Administrateur en chef des Affaires Maritimes, représentant le Préfet maritime de l'Atlantique.

**M. VEILLE** salue l'aboutissement de la démarche de création du PNR du Golfe du Morbihan. Il rappelle l'intérêt d'une coordination étroite entre le PNR et le SMVM sur la partie maritime du golfe.

**M. VEILLE** indique que, l'animation de l'ensemble des sites Natura 2000 majoritairement marins du Morbihan est désormais engagée de manière conséquente et que la Préfecture maritime y est étroitement associée.

Parole donnée à M. Thomas Cosson, chargé de mission Natura 2000 au SIAGM.

**M. COSSON** présente l'ordre du jour de ce 6<sup>ème</sup> comité de pilotage et invite à un tour de table de présentation.

### Rappel de l'ordre du jour :

- ✓ Point sur l'actualisation DOCOB suite à l'extension en mer de la ZPS [SIAGM]
- ✓ Présentation du rôle de l'Agence des Aires Marines Protégées dans l'animation des sites N2000 [AAMP]
- ✓ Bilan des actions engagées 2013-2014 [SIAGM]
- ✓ Perspectives 2015 [SIAGM]
- ✓ Question diverses

---

## POINT 1 : Actualisation du DOCOB suite à l'extension en mer de la ZPS

Présentation par M. COSSON, chargé de mission Natura 2000 au Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.

**M. COSSON** présente en préalable, la zonation des deux périmètres Natura 2000 au niveau du territoire de la Rivière de Pénerf ; à savoir la superposition partielle de la Zone Spéciale de Conservation « Rivière de Pénerf, Marais de Suscinio », au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore », avec la Zone de protection Spéciale « Rivière de Pénerf », au titre de la Directive « Oiseaux ».

**M. COSSON** rappelle que le périmètre de la ZPS a fait l'objet d'une extension en mer en 2008. Il présente les 3 secteurs géographiques concernés et les enjeux justifiant cette extension. Il précise que deux des secteurs ont été traités de manière anticipée lors de l'élaboration du DOCOB en 2011, et qu'il reste donc uniquement le secteur au large, au droit de la rivière de Pénerf, à traiter.

**M. COSSON** rapporte par la suite, la démarche de collectage d'informations, engagée auprès des différents acteurs de l'espace marin (CRC Bretagne Sud<sup>1</sup>, CDPMEM<sup>2</sup> 56, UNAN<sup>3</sup> 56, DML 56<sup>4</sup>). Il indique que les informations recueillis à ce stade, au travers de ces multiples rencontres, ne sont pas de nature à entraîner une modification majeure de l'état des lieux du DOCOB et la définition de nouveaux enjeux de conservation. Il précise également, qu'en parallèle de cette démarche, des temps d'échanges avec différents partenaires (AAMP, DREAL, CDPMEM 56, Bretagne-Vivante) ont permis d'identifier des dynamiques en cours pouvant contribuer de manière substantielle à l'actualisation du DOCOB.

Parole donnée à M. Hugues Casabonnet, chargé de mission référent Morbihan/Pêche, à l'antenne Atlantique de l'Agence des Aires Marines Protégées.

**M. CASABONNET** évoque en premier lieu, l'historique et le cadre d'intervention général de l'Agence des Aires Marines Protégées. Il présente ensuite l'organisation de l'antenne Atlantique, à laquelle sont notamment rattachés les sites Natura 2000 marins du Morbihan. M. Casabonnet poursuit en exposant le rôle de l'AAMP en tant référent technique pour l'Etat, dans la gestion des sites Natura 2000 ; avec pour objectif un renforcement de la cohérence au sein du réseau, une meilleure interconnexion entre les politiques publiques et la réalisation d'économie d'échelle.

**M. CASABONNET** présente ensuite les deux démarches partenariales engagées par l'AAMP, venant en appui au site Natura 2000 « Rivière de Pénerf. Il s'agit d'une part, au travers d'une convention cadre avec le CRPMEM<sup>5</sup> de Bretagne et le CDPMEM du Morbihan, de la réalisation d'un diagnostic socio-économique des activités de pêche professionnelle ; et d'autre part, de l'élaboration par Bretagne-Vivante d'une synthèse portant sur l'identification des enjeux liés aux oiseaux marins de la ZPS. L'échéance de fourniture des livrables est envisagée dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

---

<sup>1</sup> Comité Régional de la Conchyliculture

<sup>2</sup> Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

<sup>3</sup> Union des Associations de Navigateurs du Morbihan

<sup>4</sup> Délégation à la Mer et au Littoral

<sup>5</sup> Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

## POINT 2 : Bilan des actions engagées 2013-2014

### Acquisition des connaissances.

- Loutre d'Europe

**M. COSSON** indique que l'année 2014 a été l'occasion d'un recensement des indices de présence de l'espèce au sein de l'ensemble du territoire du Parc Naturel Régional du golfe du Morbihan, dans le cadre de l'inventaire bisannuel mis en place depuis 2004. Il fait part du fait que dans un contexte où la disparition de l'espèce est soupçonnée sur certains bassins versant historiquement fréquentés du territoire (Liziec, Bilaire...), il a été relevé sur le secteur en aval du site Natura 2000 (Drayac) un nombre plus abondant d'indices de présence que lors des prospections précédentes. En revanche, au sein même du périmètre Natura 2000, les épreintes relevées au niveau de la Rivière de Sarzeau en 2013 n'ont pas été retrouvées. A noter qu'une collision routière dans un secteur proche avait été rapportée par l'ONCFS lors du dernier COPIL.

- Amphibiens

**M. COSSON** mentionne la démarche mise en œuvre préalablement par le SIAGM en Presqu'île de Rhuy concernant 2 espèces : le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué ; en rapport avec la problématique des connectivités écologiques. Il présente ensuite brièvement le partenariat établi entre le SIAGM, le Lycée d'enseignement agricole privé de Kerplouz-Lasalle et la Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuy, dans le cadre de l'accompagnement de cette dernière dans l'élaboration d'indicateurs de suivi pour l'évaluation du SCOT. M. Cosson rapporte qu'à cette occasion, les deux sessions de prospection par contact sonore ont mis en évidence une forte présence du Pélodyte ponctué au sein des marais du site Natura 2000. Il ajoute que les résultats des futures sessions de prospections dans le cadre de cette démarche, viendront renforcer l'état des connaissances sur les amphibiens au sein du périmètre Natura 2000.

### Suivi mensuel des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs

**M. COSSON** rappelle les objectifs visés par le suivi mensuel des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs, à savoir, d'une part, évaluer l'importance patrimoniale du site en termes de potentiel d'accueil, et d'autre part, évaluer l'état de conservation des populations d'oiseaux et de leurs habitats fonctionnels. M. Cosson souligne que l'année 2014 a été marquée par une refonte générale de la méthodologie de comptage, afin d'optimiser le dénombrement. Suite notamment aux souhaits de partenariat exprimés lors du dernier COPIL, la nouvelle organisation fait intervenir, dans le cadre de la signature d'une convention quadripartite, les structures suivantes : La Fédération des chasseurs du Morbihan, l'Office National de Chasse et de la Faune Sauvage et Bretagne-Vivante Ornithologie. Il est rapporté également l'intégration à ce suivi, de la procédure de dénombrement à la mi-janvier *Wetlands International*, faisant référence dans l'évaluation des populations d'oiseaux d'eau à l'échelle européenne. M. Cosson expose ensuite la méthode de réalisation d'une session de dénombrement et la répartition des secteurs de comptage entre les différentes équipes d'observateurs. Sont ensuite présentés les résultats de la saison 2013-2014, mettant en évidence des chiffres de fréquentation du site légèrement inférieurs à la saison précédente, ainsi qu'un maintien de l'importance du site à l'échelle nationale pour 10 espèces et au niveau international pour 1 espèce, en termes de critères numériques.

## Suivi des oiseaux nicheurs

- Suivi de la reproduction du Gravelot à collier interrompu

**M. COSSON** relate la poursuite du partenariat avec la Mairie de Sarzeau et le service ENS du Conseil général du Morbihan, concernant la mise en place durant la période de reproduction de l'espèce, d'un exclos temporaires de protection en arrière dune et de panneaux d'information à l'intention des usagers de la plage. Le suivi de la reproduction, réalisée dans le cadre du protocole du Plan régional d'action Bretagne 2011-2013, a nécessité, comme l'année précédente, l'encadrement d'une stagiaire (Margaux Féon ; L3 Sciences de l'environnement à l'UBS) pour réaliser une prospection bihebdomadaire du secteur Suscinio-Landrezac et analyser les données des suivis antérieurs. M. Cosson indique que la session de suivi 2014, a confirmé l'attractivité du site pour l'installation des couples, mais a mis en évidence une situation de plus en plus préoccupante par rapport au succès de reproduction (aucune observation de poussin à l'envol).

**M. COSSON** rajoute qu'en parallèle à cette démarche, a été réalisé dans le cadre du recensement régional, une prospection de l'ensemble des sites potentiels de la ZPS, mais également de ceux au sein du site Natura 2000 du « Golfe du Morbihan ». Des nouveaux sites de reproduction ont été découverts uniquement dans le cas de ce dernier.

- Recensement national et régional des hérons coloniaux

**M. COSSON** rappelle le contexte et les partenaires impliqués dans le portage de ce recensement ayant lieu tous les 7 ans. Il indique que le SIAGM en tant qu'opérateur Natura 2000, a proposé sa contribution auprès de la coordination régionale (Bretagne Vivante Onithologie & GEOCA), pour réaliser un recensement au sein de la ZPS. M. Cosson remercie à cette occasion la Fédération des Chasseurs du Morbihan qui a participé à ce recensement, par le biais d'une enquête sur la présence de colonies auprès des propriétaires privés de marais. M. Cosson expose ensuite les résultats issus de ce suivi, mettant en évidence une évolution de la répartition des sites de nidification par rapport ceux observée lors du précédent recensement. Il ajoute que les effectifs observés toute l'année pour certaines espèces, laisse supposer, la présence au sein du territoire de micro-colonies non-découvertes à ce jour.

- Suivi de la reproduction de la Sterne pierregarin sur l'îlot de Riom à Damgan

**M. COSSON** rappelle en préambule le classement de cet îlot en arrêté préfectoral de protection de biotope et la réglementation qui en découle. Il retrace également un bref historique de la reproduction de la Sterne pierregarin sur cet îlot (suivi annuel réalisé par Bretagne Vivante dans le cadre d'une convention avec la DREAL Bretagne). M. Cosson informe ensuite l'assemblée de l'observation en 2014 de 63 couples nicheurs, après plusieurs années d'abandon de l'îlot, ainsi que de la reproduction d'autres espèces : Canard colvert et Chevalier gambette. M. Cosson précise que ce retour de la reproduction au sein de cet îlot, amorcé deux ans auparavant, s'est réalisé dans un contexte local de dispersion des individus, probablement dû à l'abandon du site des marais de Lasné.

## Pêche à pied de loisir et préservation de l'estran

Présentation par M. POTHIER, chargé de mission pêche à pied de loisir au Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.

**M. POTHIER** expose le cadre d'intervention de cette action, s'inscrivant dans la continuité des démarches mises en œuvre préalablement par le SIAGM. M. Pothier fait ainsi part du démarrage d'un projet d'une durée de 3 ans, porté par l'Agence des Aires Marines Protégées et 9 partenaires associés, dont le Parc naturel Régional du Golfe du Morbihan, intitulé « Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied de loisir ». Ce projet bénéficie du soutien financier de l'Europe au travers du programme LIFE+. M. Pothier révèle ensuite les 3 grands objectifs de ce programme ; à savoir, l'expérimentation d'une meilleure gestion de l'activité de pêche de loisir au travers d'une gouvernance partagée, la compréhension des interactions de cette activité avec les milieux naturels et l'évolution des pratiques au travers de la sensibilisation des pratiquants.

**M.POTHIER** développe les actions prévues et réalisées au niveau des 11 territoires pilotes : établissement d'une part d'un diagnostic au travers de comptage des pratiquants, de la réalisation d'enquêtes, d'études comportementales et de suivi des impacts sur les milieux ; et d'autre part, d'une sensibilisation par des rencontres sur le terrain et par le biais de supports de communication. M. Pothier détaille également les modalités et la récurrence de ces interventions.

**M.POTHIER** présente ensuite les sites d'études retenus sur le territoire du PNR et le cas échéants les habitats naturels ciblés : sites de la Falaise à Locmariaquer et de Beg-Lann à Sarzeau pour l'habitat d'estran rocheux « champs de blocs », site de Boéd à Séné pour les herbiers de Zostères. Il rapporte également le choix du site de la Pointe du Bill à Damgan, en raison de la forte fréquentation qui s'y exerce, et du site de Kerbilouet à Arradon, afin de disposer d'un site témoin à l'intérieur du golfe.

**M. POTHIER** rend compte de l'état d'avancement du projet sur le territoire depuis son lancement, et des premiers résultats obtenus en matière d'évaluation de la fréquentation des sites par les pêcheurs à pied de loisir. A cette occasion il présente les protocoles scientifiques de suivi mis en œuvre pour les champs de blocs et fait connaître la fiche enquête réalisée dans le cadre du programme. M. Pothier détaille ensuite les opérations réalisées lors des marées de sensibilisation et la dynamique de bénévolat engagée localement. M. Pothier relate l'observation d'une forte méconnaissance par les pratiquants, des différentes réglementations sur les tailles et quotas de pêche. Il rappelle l'application récente d'un arrêté préfectoral harmonisant ces réglementations à l'échelle régionale et souligne le rôle essentiel des réglettes de pêches, élaborées de manière spécifique à chaque territoire et distribuées à grande échelle, dans le cadre de ce projet.

**M.AUDRAN** émet le souhait que l'information sur les enjeux relatifs à la pêche à pied de loisirs puisse être davantage déployée, en s'appuyant notamment sur les sites internet des communes et du SIAGM.

**M. VEILLE** précise que l'information sur la réglementation en vigueur est diffusée de manière conséquente par les services de la Préfecture ainsi qu'au travers des missions de contrôle. Il indique, par ailleurs, que, l'action de l'ULAM<sup>6</sup> porte également sur la prévention d'activités de commerce dissimulé, ceci entraînant

---

<sup>6</sup> Unité Littorale des Affaires Maritimes

une surexploitation des ressources et mettant en péril les professionnels. Il souligne ainsi l'existence également d'un fort enjeu socio-économique, à l'encadrement des pratiques de pêche à pied récréative.

**Mme LEFEBVRE** rappelle les actions menées par l'association Sémaphore, et son rôle dans la préservation de l'environnement à l'échelle de l'ensemble du Mor Braz. Elle émet le souhait, qu'à ce titre, l'association puisse être associée aux différentes actions du programme, et notamment participer bénévolement aux marées d'enquêtes et de sensibilisation.

**M. POTHIER** prend bonne note de cette demande et propose un temps d'échange à l'issue de la réunion.

## Pâturage et préservation des prés salés

Présentation par M. COSSON, chargé de mission Natura 2000 au Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.

**M. COSSON** expose la problématique liée au pâturage bovin en prés-salés sur le site Natura 2000. Il retrace la démarche engagée auprès des exploitants agricoles pour la souscription à des mesures agro-environnementales (MAE). Ces mesures se traduisant par des paiements accordés aux agriculteurs s'engageant volontairement à maintenir et/ou à développer des pratiques vertueuses pour l'environnement, au-delà des normes obligatoires en vigueur.

**M. COSSON** fait part de la fin de la précédente tranche de programmation de la PAC<sup>7</sup> conditionnant la mise en œuvre de ces mesures, et de l'établissement d'une nouvelle programmation pour la période 2015-2020. Il indique que cette situation implique une évolution importante dans la manière de financer les MAE. Il relate le fait que, dans le cadre du transfert de la gestion du fond support à cette politique (FEADER<sup>8</sup>) de l'Etat vers les régions, il est recherché une cohérence d'intervention à l'échelle des territoires. Ceci se traduisant par la mise en place désormais d'un cadre unique d'intervention intitulé « Projet Agro-Environnemental et Climatique », mobilisant les MAE au côté d'autres d'outils œuvrant aux mêmes objectifs. M. Cosson précise qu'il s'agit d'un fonctionnement basé sur un processus de sélection, où une structure propose une stratégie locale partagée et adaptée aux enjeux du territoire en matière de préservation de la qualité de l'eau et de biodiversité, pour une durée de 3 ans. Il souligne le fait qu'au sein d'une zone géographique donnée, il ne peut y avoir qu'une seule structure porteuse, dite « opératrice locale », pour élaborer et mettre en œuvre le PAEC. Il ajoute qu'il existe cependant des possibilités de délégation de maîtrise d'ouvrage auprès d'autres structures, lorsque notamment des zones d'intervention se chevauchent.

**M. COSSON** annonce qu'au vu de la situation du territoire du PNR au sein de zones d'action prioritaire doublement identifiées pour les enjeux « biodiversité » et « eau », le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan a choisi de se porter candidat pour être structure opératrice d'un PAEC. Il ajoute que ce choix a été motivé par le souhait de pouvoir pérenniser les actions préalablement menées au sein du site Natura 2000 de la Rivière de Pénerf.

**M. COSSON** indique que le PNR, en collaboration avec ses partenaires, est actuellement en phase d'élaboration de son PAEC et que celui-ci sera transmis pour instruction fin novembre.

---

<sup>7</sup> Politique Agricole Commune

<sup>8</sup> Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

## Appui aux projets / Evaluation des incidences

**M. COSSON** dresse le bilan de cette mission réalisée en continue et donne quelques illustrations de la diversité des projets accompagnés. Il ajoute que, si le nombre de sollicitation dans le cadre de la procédure d'évaluation des incidences Natura 2000 reste très en deça de celui observé sur le site limitrophe du Golfe du Morbihan, il est néanmoins constaté une amplification. M. Cosson complète en soulignant le fait que le rôle du chargé de mission, dans le cadre de la procédure d'évaluation des incidences, est limité au portée à connaissance auprès du porteur de projet, d'informations utiles au renseignement du formulaire administratif.

### POINT 3 : Perspectives 2015

- Procédure d'actualisation du DOCOB suite à l'extension en mer de la ZPS

**M. COSSON** rappelle les échéances prévues pour la restitution des différents livrables (diagnostic socio-économique des activités de pêche professionnelle et synthèse des enjeux liés aux oiseaux marins). Il propose qu'à l'issue d'un temps de travail d'agrégation et de mise en forme de ces nouveaux éléments, une pré-version du document puisse être discutée lors de la réunion d'un groupe de travail. Ce groupe comportant les membres du comité d'acteur du contrat de bassin versant et des acteurs de l'espace marin. L'objectif étant de pouvoir valider le document, à l'occasion du prochain comité de pilotage.

- Axes de travail

**M. COSSON** développe les différentes perspectives par rapport aux réalisations présentées auparavant. Il souligne notamment les futures actions qui seront menées au sein des marais privés du site en collaboration avec la Fédération des Chasseurs du Morbihan ; au travers notamment de l'accueil d'un stage de master 2. Il annonce également les nouvelles orientations envisagées pour la préservation du Gravelot à collier interrompu sur le site de Suscinio, avec l'accueil d'un stagiaire, pour poursuivre les suivis et mettre en place une stratégie globale de sensibilisation des usagers. M. Cosson rappelle ensuite la démarche en cours d'élaboration d'un PAEC permettant le futur déploiement des mesures agro-environnementales et climatiques au sein du site Natura 2000. Il ajoute qu'à l'issue du processus de sélection, un important travail sera mené pour établir avec les exploitants agricoles un choix dans les nouvelles MAEC proposées et pour définir de nouveaux cahiers des charges qui soient à la fois rémunérateurs et conformes aux objectifs de conservation. Le but à terme étant une amplification du nombre d'exploitants impliqués dans la démarche.

**M. COSSON** propose par la suite, en vue de la mobilisation des outils contractuels Natura 2000, un travail d'identification avec les acteurs du territoire de problématiques en milieu marin pouvant faire l'objet de contrats expérimentaux ou encore de mesures aqua-environnementales dans le cadre du FEAMP<sup>9</sup>.

**M. COSSON** propose également la réalisation d'un diagnostic des manifestations sportives et culturelles pouvant faire l'objet de chartes Natura 2000. Il indique que cette action s'appuiera avec la dynamique lancée au sein du site Natura 2000 du Golfe du Morbihan.

### Questions diverses

---

<sup>9</sup> Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche



**M. BOULANGER** rapporte qu'il observe fréquemment au niveau du site des marais de Suscinio, des promeneurs divaguant hors des sentiers et s'approchant des oiseaux stationnés sur le plan d'eau. Il demande à l'opérateur s'il existe des autorités compétentes pour limiter ce type de comportement.

**M. COSSON** répond que le site de Suscinio est en grande partie propriété du Conseil Général du Morbihan au titre des espaces naturels sensibles, mais qu'en revanche la lagune Est et l'ensemble du cordon dunaire sont propriété de la commune de Sarzeau. Il précise que la gestion de la globalité du site est assurée par le département mais qu'il n'y a pas de garderie permanente (surveillance ponctuelle par un agent de la commune). Il ajoute que des équipements sont présents pour canaliser la fréquentation des visiteurs mais uniquement côté dunes, ce qui n'empêche pas la progression vers le marais. M. Cosson rappelle que la caractérisation d'une infraction par rapport au dérangement d'espèces fait appel à un cadre très spécifique dans le Code de l'environnement. Il rajoute que seule une amplification des opérations de surveillance, mobilisant notamment les agents de l'ONCFS, pourrait éventuellement limiter à l'avenir ce type de comportement.

---

### Conclusion

**M. COSSON** indique que la présentation, le compte-rendu associé, ainsi que l'ensemble des synthèses des travaux cités, seront disponibles sur le site internet dédié. (ndr : <http://riviere-penerf.natura2000.fr>)

**M. AUDRAN** remercie à nouveau les membres du comité de pilotage pour leur participation et lève la séance à 12h00.

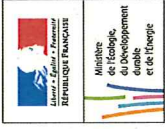


Parc  
naturel  
régional  
du Golfe  
du Morbihan

Réunion du COPIL Natura 2000 « Rivière de Pénerf, marais de Suscinio » (ZSC)

& « Rivière de Pénerf » (ZPS) - 28/10/2014

Feuille de présence



Structure	Nom	Signature	Courriel
Conservatoire du Littoral	Didier Olivry	Excusé	/
COMRTNO	Hélène GINGUENE	Excusée	helene.ginguene@intradef.gouv.fr
IFREMER LER/MPL	Nathalie COCHENNEC-LAUREAU	Excusée	/
C.C. Arc Sud Bretagne	Joël BOURRIGAUD	Excusé	jbourrigaud.maire@orange.fr
SIAGM / PNA Golfe du Morbihan	Jonathan POTHIER		
brivole SIAGH	Kim JAN ARKEZ		
Semaphore	Dominique Lefebvre		d.semaphore@gmail.com
Semaphore	Vidélet Naëlle		videlot.naelle@wanadoo.fr
Em et Ruenn de Breizhagad	NÉVE Jacques		

UNAN Morbihan	CLAUDEL Patrick		pw-claudel & Free.fr
FF Randonnée 56	LIEBEAUPIN Bernard		bernard.liebeaupin0641@orange.fr
Fédération des chasseurs du Morbihan	Stéphane BASCH		sbfdc.56@wanadoo.fr
DDCS	Maire-Annick Mares		ddcs arcueil @ morbihan.gouv.fr
Mairie Sungen	Mireille Sadeau		mairie-sungen @ orange.fr
VANNES AGGLOMERATION	BoulanGer KARRIER - Pierre		boulanGer.kARRIER@orange.fr
VANNES AGGLO Service environnement	Mme OGEZ Dominique		ogez@vannesagglo.fr
Mairie Sargéon Adjoint environnement	Pierre SANTACRUZ		Santacruz@orange.fr
Mairie Dangen Adjoint développement durable	Jean-Luc KEDZIERSKI		vkdangan@gmail.com
AEPNRD - Association Etude Environnement Dangen.	M. KEDZIERSKI Nicolas		k56@laposte.net
Mairie ST-GOAS DE RHYS	FREDERIC		contact@meric